

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

MAINTIEN DES COMMUNES ASSOCIÉES EN CAS DE COMMUNE NOUVELLE - (N° 3560)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
Mme Pires Beaune, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 5, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« *ba*) Au deuxième alinéa, les mots : « au premier alinéa » sont remplacés par les mots : « aux premier et avant dernier alinéas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.